

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juin 2023

Date de la Convocation :
9 juin 2023
Date de mise en ligne sur le
site internet : 6 juillet 2023

Nombre de membres et Votes	
<u>En exercice</u> :	50
<u>Présents</u> :	39
<u>Absents</u> :	11
dont suppléés :	2
dont pouvoirs :	5
<u>Votants</u> :	46
- <u>Pour</u> :	46
- <u>Abstention</u> :	/
- <u>Contre</u> :	/

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Fontaine-Française, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Georges APERT - Cyril BELLANT - Bruno BETHENOD - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Emmanuel DONICHAK - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Charlène COLLET - Martine DESCHAMPS - Franck GAILLARD - Denis JACQUOT - Patrick MOREAU - Séverine PRUDHOMME - Marie SALILLAS - Elise THEUREL

Étaient absents : Marc BOEGLIN - Roland CHAPUIS - Jean-François MICHON

Ont donné pouvoir : Martine DESCHAMPS pouvoir à Gérard PONSOT - Denis JACQUOT pouvoir à Didier LENOIR - Patrick MOREAU pouvoir à Jean-Marie ROSEY - Séverine PRUDHOMME pouvoir à Didier PETITJEAN - Elise THEUREL pouvoir à Véronique JEANDET

Suppléants présents : Alain BOVE – Gilles MARCEL

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2023-03-03 : Ateliers jeunes 2023-2024

Considérant l'avis rendu par la Commission mixte petite enfance et enfance-jeunesse le 07 juin 2023,

Le Président indique que le Département reconduit un dispositif en faveur de la jeunesse : les « ateliers jeunes » afin d'orienter vers l'ensemble des territoires de la Côte-d'Or les compétences et le savoir-faire des opérateurs de la jeunesse à un coût très abordable puisqu'il apportera une subvention à hauteur de 80 % à chaque opération. Les commanditaires de ces actions peuvent être les établissements scolaires (collèges et lycées) mais aussi les collectivités territoriales ayant une action en direction de la jeunesse.

Le secteur Jeunes souhaite s'inscrire à cinq ateliers au titre de 2023-2024 :

- Faisons évoluer le regard sur le handicap à travers le handisport :
 - o Intervenant : Comité départemental handisport
 - o Durée et lieu de l'intervention : 1 séance de 4h au gymnase de Mirebeau
 - o Nombre de jeunes concernés : jusqu'à 80
 - o Objectifs de l'intervention :
 - Sensibiliser les jeunes de manière ludique aux situations de handicap ;
 - Mettre à mal les préjugés.
- Les jeux insolites :
 - o Intervenant : Médiathèque de Côte d'Or
 - o Durée et lieu de l'intervention : Exposition sur 4 semaines - salle de réunion, médiathèque de Mirebeau
 - o Nombre de jeunes concernés : entre 4 et 8 jeunes – passerelle avec ALSH
 - o Objectifs de l'intervention :
 - Faire découvrir la culture, l'histoire des jeux olympiques à travers le numérique.
 - Coller à l'actualité en créant un lien avec les jeux olympique d'été 2024
- Qui a refroidi Lemaure :
 - o Intervenant : Médiathèque de Côte d'Or
 - o Durée et lieu de l'intervention : Exposition sur 4 semaines - Médiathèque de Mirebeau
 - o Nombre de jeunes concernés : entre 4 et 8 jeunes – passerelle avec ALSH
 - o Objectifs de l'intervention :
 - Mobiliser et mettre en relation les connaissances nécessaires à la résolution d'un problème collectivement ou individuellement.
 - S'approprier les outils numériques autrement en résolvant de manière ludique une enquête policière.
- La boîte à outils pour gérer son stress :
 - o Intervenant : CCI Côte d'Or, Saône et Loire
 - o Durée et lieu de l'intervention : 2 séances de 2h30 - Mirebeau
 - o Nombre de jeunes concernés : entre 5 et 15 jeunes
 - o Objectif de l'intervention :
 - Constituer une boîte à outils de techniques pour faire face aux situations stressantes ;
 - Accompagner l'ado vers une autonomie dans la gestion du stress lors d'un entretien d'embauche, la prise de parole en public ou lors d'examens (brevet, ...)
- Enrichis ta communication grâce à de nouveaux sports :
 - o Intervenant : UFOLEP
 - o Durée et lieu de l'intervention : 1 séance de 2h – Gymnase de Mirebeau
 - o Nombre de jeunes concernés : entre 8 et 15 jeunes
 - o Objectif de l'intervention :
 - Avoir une communication efficace pour arriver à son but ;
 - Découverte de sports ludiques et originaux (Tchoukball, Disc-golf, Kinball...).

<u>Coût total :</u>	1 120 €
<u>Subvention du département :</u>	890 €
<u>Reste à charge pour la Communauté de communes :</u>	230 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

ACCEPTE que la Communauté de communes réponde à l'appel à projets « Ateliers jeunes » initié par le Conseil départemental de Côte d'Or.

SOLLICITE les ateliers suivants :

- Faisons évoluer le regard sur le handicap à travers le handisport
- Les jeux insolites
- Qui a refroidi Lemaure ?
- La boîte à outils pour gérer son stress
- Enrichis ta communication grâce à de nouveaux sports

DIT que les dépenses et recettes afférentes au projet sont inscrites dans le budget 2023.

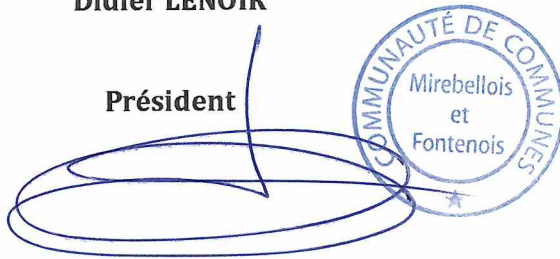
AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 28 juin 2023

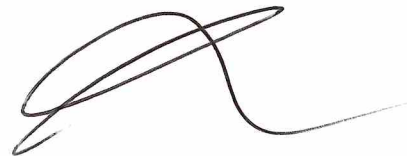
Didier LENOIR

Président

The block contains a blue ink signature of Didier Lenoir and a circular official stamp. The stamp has the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' around the top edge, 'Mirebellois et Fontenois' in the center, and a small star at the bottom.

Nicolas URBANO

Secrétaire

A black ink signature of Nicolas Urbano.

Pièces jointes : /

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.